Trente-et-unième Année. — N° 14 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 14 JANVIER 1886

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 13 JANVIER 1886

GAMBETTA ET CLÉMENCEAU

De même que M. Gambetta en 1881, M. Clémenceau est le futur président du conseil des ministres qui paraît, aux yeux d'un certain groupe de la Chambre, devoir sauver la situation à un moment donné.

Les deux hommes sont loin de se ressembler. Autant Gambetta était expansif et « bon enfant, » autant M. Clémenceau est froid et réservé. L'éloquence du premier semblait couler de source, sa facilité surprenante d'élocution lui permettait de piquer çà et là dans un discours quelques-uns de ces mots qui font fortune, beaucoup plus peut-être en raison de leur singularité ou d'une consonnance qui étonne que par suite de leur justesse. Gambetta avait en outre un sentiment naturel de l'esprit des masses, et si les orateurs plus éloquents ne sont pas rares, on en trouverait très-peu qui sachent, comme lui, trouver la phrase imagée capable de porter sur la foule.

M. Clémenceau est tout autre, et sa parole a quelque ressemblance avec sa figure anguleuse, son geste bref, sa raideur, que ses amis appellent distinction. La langue qu'il parle est peut-être plus pure, mais ses discours n'ont pas les « à-coup » de lumière qui faisaient la fortune de ceux de son prédécesseur. Sa logique est plus serrée, mais moins persuasive. Gambetta étrit un méridional passionné, M. Clémenceau est un sectaire anglo-américain. Le premier avait la colère tonitruante allant jusqu'au coup d'apoplexie ; le second a l'emportement « rageur » qui le rend livide. Les physiologistes les définiraient par ces mots : l'un était sanguin, l'autre est bilieux.

Si les caractères diffèrent, les situations sont singulièrement semblables, et les politiques suivies par chacun d'eux ont de nombreux points de contact.

Qu'on se reporte à l'ouverture de la Chambre de 1881, nouvellement élue, comme la Chambre actuelle : la Tunisie était la question qui primait toutes les autres. Il n'y a pas jusqu'aux concessions de M. Bavier-Chauffour qui n'aient un équivalent dans les affaires de la Société Marseillaise et de l'Enfida. M. Jules Ferry fut accusé d'avoir fait la guerre contrairement aux prescriptions constitutionnelles.

La même accusation a été portée contre lui à la fin de l'année dernière. Les détails eux-mêmes ont des traits communs : le jour même de l'ouverture de la session de 1881, la nouvelle de la prise de Kairouan arrivait avec une « opportunité » qui suscita des éclats de rire ; plus près de nous, le traité de Madagascar a excité la même ironie en raison de son à-propos.

M. Clémenceau, en 1881, comme en 1885, s'éleva contre la politique coloniale, mais tandis que le « protectorat » lui paraît pour le Tonkin une solution satisfaisante, il l'appelait, pour la Tunisie, « la forme la plus dangereuse de l'annexion. »

Pendant les récents débats sur le Tonkin, M. Clémenceau, s'il avait voulu, aurait renversé le ministère Brisson à son bénéfice ; mais il a prononcé, à dessein, un discours dont on a remarqué la diffusion et l'embarras. Il ne jugeait pas que son heure fût venue. Il ne voulait pas du pouvoir dans les conditions où il était mis en demeure de le prendre. Aujourd'hui, il n'est pas ministre, mais chacun sait qu'il n'en est pas moins le véritable président du conseil. Il donne au cabinet le mot d'ordre, par l'organe du général Boulanger ou de toute autre façon. Le ministère Freycinet ne vivra qu'autant que M. Clémenceau le lui permettra. Le directeur de la *Justice* est le père Joseph sans raison de ce Richelieu sans génie. Lorsque le cabinet actuel tombera, M. Clémenceau refusera peut-être encore de prendre la direction de celui qui lui succédera. Il aurait l'avantage d'user M. Floquet et de supprimer ainsi un de ses plus sérieux concurrents, mais M. Floquet ne gouvernera encore que sous la protection de M. Clémenceau, qui apparaîtrait enfin à la gauche de la Chambre comme le « sauveur » de la situation.

Cette politique est exactement celle qui inspirait les actes de Gambetta en 1881. Le père de l'opportunisme était aussi le véritable gouvernant, et de son banc de la Chambre ou de son fauteuil de président, il dictait ses ordres aux différents cabinets.

Il ne put garder indéfiniment ce rôle de Warwick parlementaire. Plusieurs fois, il avait voulu s'y tenir, ne voulant pas prendre le pouvoir « avant que les responsabilités aient été établies, discutées et nettoyées de l'ordre du jour. » Ne croirait-on pas entendre parler M. Clémenceau ? Mais le moment vint où il fut impossible à M. Gambetta de se dérober de nouveau. On sait le bruit que firent les journaux autour du « grand ministère. » On se rappelle le programme ronflant qu'il s'était donné et la chute piteuse qui s'ensuivit.

M. Clémenceau arrivera fatalement, lui aussi, avec un ensemble de réformes d'autant plus impérieuses que, par avance, il les aura annoncées avec fracas. Aura-t-il le même sort que Gambetta? C'est dans la logique des événements. Mais, après lui, qui donc prendra le pouvoir? M. Basly!

E. Bx.

NOUVELLES DU JOUR

M. Paul Bert résident à Hué

Paris, 12 janvier. — Le *Soir* dit que M. Paul Bert, répondant aux félicitations de ses collègues leur a dit : « Je vais à Hué dans un but pacifique. »

L'incident de Carthagène

On lit dans la *Patrie :*

« Il résulte de nos renseignements particuliers, que le mouvement insurrectionnel de Carthagène a été provoqué par les républicains espagnols pour justifier l'emploi des fonds qu'ils reçoivent.

» Cette poignée de quarante hommes qui s'est présentée devant le fort de Saint-Julien, paraît être venue d'Oran ou d'un autre point de la côte algérienne.

» On ne sait si le sergent qui commandait ces 40 hommes appartenait ou non à l'armée. Ce qui est certain, c'est qu'il était de connivence avec le sergent qui commandait le poste du fort et qui leur a ouvert les portes.

» Immédiatement le gouverneur de ce fort isolé et ses soldats ont été garottés. Les insurgés comptaient sur un soulèvement dans Carthagène, mais le gouverneur de cette ville, prévenu aussitôt s'est dirigé avec cinq compagnies vers le fort, et pour ne pas donner trop d'importance à l'affaire, il s'est présenté seul aux portes avec quatre gendarmes.

» Aussitôt les insurgés, qui n'avaient pas d'armes, s'emparant des fusils des soldats garottés, ont fait feu et ont blessé le général. Ils ont pris immédiatement la fuite sur le bateau qui les avait amenés.

Madrid, 12 janvier. — Une dépêche officielle de Carthagène annonce que l'insurgé qui donna l'ordre de tirer sur le général Bljardo a été arrêté.

Madrid, 12 janvier. — Carthagène est tranquille. L'état du général Bojardo est toujours grave. Les médecins ne désespèrent pas de le sauver. La garnison n'a pris aucune part au mouvement. Un certain nombre des insurgés prisonniers seront traités avec toute la rigueur des lois.

Le Japon et le Vatican

Rome, 12 janvier. — L'*Agence Stefani* annonce qu'il se manifeste au Japon une tendance de plus en plus marquée à déclarer la pleine liberté de la religion chrétienne et à la reconnaître officiellement sur le même pied que les autres confessions religieuses. La lettre du Pape à l'empereur du Japon a puissamment contribué à ce résultat.

Sinistres maritimes

On mande de Cherbourg, le 12 janvier : Forte bourrasque la nuit dernière causée par le vent du Nord. Le cotre-pilote, le *Mutin*, qui était mouillé en rade, a cassé ses chaînes et a fait côte contre la place Napoléon. L'équipage a été sauvé, mais le navire a été complètement défoncé.

On mande de Douvres, le 12 janvier. Une collision a eu lieu hier soir, près de Douvres, entre une barque et un vapeur. Celui-ci a coulé bas. On ne connaît pas encore les noms de ces deux navires.

On mande New-York, 12 janvier. Le vapeur *Hylton Castle*, allant de New-York à Rouen, a sombré en route. Une partie de l'équipage a réussi à gagner la côte dans un canot, mais on n'a pas de nouvelles d'un autre canot qui était monté par le capitaine et neuf hommes.

Incendie dans un tribunal

Riom, 12 janvier. — Un incendie vient de se déclarer au Tribunal. Le foyer se trouve dans le plancher. On ignore encore l'importance du sinistre. Les secours sont organisés.

L'Emeute de Riom

Riom, 12 janvier. — Le procureur général, l'aumônier et le sous-préfet se sont rendus à la maison centrale pour apaiser les prisonniers révoltés. On attend le préfet. Le calme paraît momentanément rétabli.

Les troupes regagnent leurs quartiers, mais on peut redouter une émeute plus sérieuse si le directeur est maintenu. C'est contre lui, en effet, que la révolte était dirigée.

Les prisonniers criaient : Mort au directeur ! Le directeur à lanterne ! Les gardiens n'ont pas été menacés.

Réunion du nouveau parlement anglais

Londres, 12 janvier. — Le nouveau parlement vient de se réunir, sans apparat, car c'est le 21 seulement que la Reine l'ouvrira solennellement.

Foule énorme aux abords du palais de Westminster. M. Bradlaugh, arrivé à 1 heure 30, a été bruyamment acclamé.

M. Gladstone, arrivé à 2 heures, a également été l'objet d'une bruyante ovation.

Conformément à l'ancienne tradition, on a fait ce matin une perquisition dans les souterrains du palais, mais ces recherches n'ont amené la découverte d'aucun dépôt de dynamite.

La Chambre des Communes a réélu à l'unanimité le très honorable Arthur W. Peel comme président, sur la proposition de M. Moubay, appuyée par M. Bright.

M. Mac-Carthy, au nom des parnellistes, a dit qu'il ne voulait pas faire d'opposition, mais qu'il devait protester contre la partialité montrée par M. Peel en plusieurs occasions.

Ce dernier a accepté sa nomination en déclarant qu'il ferait son possible pour remplir la mission difficile qu'il lui était imposée.

Sir Michael Hicks, Beach et M. Gladstone ont félicité la Chambre de son choix et M. Peel de l'honneur qui lui était conféré.

La séance a été ensuite levée.

LE PRODUIT DES IMPOTS

Le *Journal officiel* a publié samedi matin les différents tableaux relatifs au rendement des impôts.

Le premier de ces tableaux concerne les *contributions directes* et taxes assimilées. Pour cette catégorie de revenus, les relevés de l'administration ne sauraient donner un résultat définitif : en effet, au 31 décembre dernier, onze douzièmes seulement étaient échus sur les rôles afférents à l'année 1885.

Par suite des anticipations habituelles, les recouvrements de l'impôt direct dépassaient les douzièmes échus d'une somme assez forte. Mais beaucoup de gens acquittent toujours très difficilement leurs contributions, témoin la proportion croissante des frais de poursuites, qui est à l'heure actuelle de 1 franc 85 pour 1000 francs de recettes.

Le *revenu des valeurs mobilières* fait l'objet du deuxième tableau, qui présente un resultat complet, tout au moins en ce qui concerne la France (pour l'Allemagne les chiffres s'arrêtent au 30 novembre.

La diminuation connue atteint 2 millions 914,500 francs, par rapport aux évaluations budgétaires, et, si l'on compare 1885 à 1884, cette même diminution se traduit par une somme de 902,500 fr.

Les *Impôts et revenus indirects* viennent ensuite. Comparativement aux évaluations budgétaires, la moins-value est, pour cette catégorie, de 33 millions 661.000 francs.

En égard aux recouvrements de 1884, la diminution atteint 11 millions 750,000 fr.

Les produits de l'enregistrement, ceux des contributions indirectes, ceux des douanes et ceux des télégraphes ont surtout été en décroissance.

Les produits des sucres et des postes sont, par contre, en augmentation plus ou moins notable.

Cette double observation s'applique particulièrement aux prévisions budgétaires.

La situation en Algérie, pour les onze mois connus, semble un peu meilleure.

Si, en effet, les recouvrements de l'impôt et du revenu indirect se trouvent en diminution de 1,312,100 francs par rapport aux évaluations de la loi de finances, le résultat de 1885, comparé à celui de 1884, donne, au contraire, une plus-value de 823,200 francs.

En résumé, les moins-value présentement constatées s'élèvent à 37 millions 918,200 francs comparativement aux évaluations budgétaires, et à 11 millions 829,300 francs comparativement aux résultats des mois correspondants de l'année 1884.

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

Le journal le *Temps* se montre fort effrayé des projets annoncés pour la sécularisation des biens du clergé, la suppression des biens de mainmorte, etc. ; il « refuse d'y croire ».

Comment oublier, dit-il, que nous sommes à la veille du renouvellement des conseils généraux et que, par cette menace à l'établissement ecclésiastique auquel les populations sont habituées, on fournirait à la droite monarchique et réactionnaire la meilleure des plates-formes électorales ? N'est-il pas constant aujourd'hui que les laïcisation scolaires d'office, la persécution apparente dont on a pu croire que le clergé était l'objet, les menaces contre le Concordat et la politique antireligieuse suivie dans ces dernières années ont fait perdre au parti républicain une cinquantaine de sièges dans les départements ?

La persécution *apparente* dont on *a pu croire* que le clergé était l'objet ! Il n'y a que le *Temps* pour trouver de pareils euphémismes. Et ne dirait-on pas vraiment qu'il n'a été pour rien lui-même dans cette persécution apparente ? Pour ne citer qu'un exemple, peut-il croire que nous ayons oublié ces dénonciations et ces calomnies contre le clergé qui faisaient le fond de la plupart des lettres que lui adressaient les enquêteurs officieux qu'il avait envoyés, à la suite des élections, dans plusieurs départements, dénonciations et calomnies dont on se sert chaque jour pour frapper de malheureux desservants ?

Au reste, le *Temps* a beau ne pas vouloir croire aux mesures annoncées, les railleries que la *Justice* lui adresse ce matin sur le souci qu'il prend des intérêts « de l'Eglise catholique » doivent lui prouver que, du côté de M. Clémenceau, on ne désavoue rien des projets prêtés au nouveau cabinet. D'un autre côté, l'*Intransigeant* adresse à M. de Freycinet la déclaration suivante : « Si le nouveau ministère nous obligeait encore à nourrir ces tireurs de cartes qu'on appelle des prêtres... nous aurions pour ce cabinet-là les pommes cuites que nous avons eues pour les autres. » Allons, la République mangera encore du prêtre jusqu'à ce qu'elle en meure.

REVUE DE LA PRESSE

Nouvelles couches

Sous ce titre, M. Jules Simon publie dans le *Matin* un remarquable article qu'il faut lire :

En voyant le nom de Jean Businel sur les listes de Paris, vous avez manifesté un grand étonnement.

D'où sort-il ? disiez-vous. Que fait-il ? Existe-t-il ?

Permettez-moi de vous dire que votre étonnement est parfaitement ridicule. Il existe ; il ne fait rien ; il sort du peuple. Espériez-vous le trouver dans Vapereau ou dans Larousse ?

Regardez les listes de bourgeois républicains que vous nous avez vous-mêmes présentées, et ôtez-en avec soin le nom de M. Ribon, qui a beaucoup de talent. Elles ne sont pas faites pour vous donner de l'orgueil. Ce sont des députés blackboulés par les gens de leur pays, et que Paris se donne la peine de recueillir ; on se demande pourquoi. Aux prochaines élections, M. Businel aura le droit de mettre sur son affiche : « ancien député », tout comme M. Greppo. Il sera l'égal de tout le monde.

M. Businel est très jeune ; il a tout juste vingt-cinq ans. Mais qui a fait la loi électorale ? C'est vous. Vous y avez mis qu'on pouvait être député à vingt-cinq ans. Il les a et il jouit de ses droits civils et politiques. Paris avait le droit de le nommer ; il en a usé. Qu'avez-vous à dire ?

Vous voudriez qu'il eût quelque notoriété, qu'il n'arrivât pas tout brandi à la Chambre des députés, sans être connu par quelque côté bon ou mauvais. En un mot, vous lui reprochez d'être un effet sans cause.

Ce que je puis vous dire, c'est qu'il n'est pas le premier inconnu dont Paris se soit amusé à faire un député. Aviez-vous jamais entendu prononcer le nom de M. Hude avant sa candidature ? Il n'était connu que de sa clientèle. M. Perrochau, M. Millerand, M. Courtoux, M. Vaughan, M. Blondeau. M. Fiaux qui viennent d'être candidats, les connaissez-vous ? Je n'en dis pas autant de M. Camélinat, ancien directeur de la Monnaie sous la Commune. Mais vous ne pouvez pas demander à M. Businel, qui n'avait que dix ans en 1871, d'avoir été condamné à la déportation. Il faut être juste.

Ce que vous ne savez pas sur M. Businel, moi je le sais. Il m'en a coûté quelques fatigues. Un de mes amis a été nommé membre de l'Institut pour ses belles recherches sur Diagoras Practikos. Il a découvert et fortement établi qu'il n'était ni un savant, ni un artiste, ni un homme public. Je suis arrivé à des résultats encore plus satisfaisant que Jean Businel et je n'en attends aucune récompense.

D'abord il n'est pas de Paris ; il est de St-Etienne. Père inconnu. Sa mère était cuisinière chez M. Patureaux, le grand industriel qui demeure rue Dorian, n° 18. Il a été successivement emballeur, peintre d'enseignes, typographe et chasseur d'Afrique. A sa sortie du régiment, il est entré comme peintre en bâtiment chez M. Dennelle, qui n'a pas voulu le garder. C'est alors qu'il a eu l'idée de la « Ligue pour diminuer la durée du travail manuel des ouvriers dans l'intérêt de leur travail intellectuel ». Une idée de génie. La Ligue lui donnait un état approprié à ses facultés et à ses goûts, l'état de commis-voyageur en grèves. Il a été assez chanceux dans l'exercice de cette industrie pour être condamné à six mois de prison, qui l'ont fait député. Honnête homme, d'ailleurs, parfaitement pur de tout tripotage, et ne prélevant sur les cotisations que la petite somme strictement nécessaire à ses besoins. Voilà son passé. Il est toujours électeur à St-Etienne, sa ville natale. Paris l'a choisi pour son député de préférence aux 561,617 électeurs éligibles qu'il avait à sa disposition sans sortir de chez lui.

Comme vous êtes, mon cher monsieur, farci de tous les sots préjugés de la bourgeoisie, vous vous persuadez sans doute que mon Businel, n'ayant pas d'éducation, sera à la Chambre pour voter et aboyer. Détrompez-vous. Ce garçon de 25 ans a des opinions très arrêtées sur toutes choses, et une faconde étourdissante.

L'autre jour, les conservateurs l'avaient convié à une réunion contradictoire, où ils espéraient l'intimider et le compromettre. Il y alla sans hésiter et sans trembler. Un de ses amis lui dit : « Tu n'es guère modeste ! » Il répondit : « Je suis modeste quand je me regarde, et orgueilleux quand je me compare. » Il disait, en sortant de la réunion : « Ils m'avaient appelé pour me tomber, et c'est moi qui les mets dedans. Je les ai tous roulés, disait-il, Ferdinand Duval, Denys Cochin, Calla, tout le tremblement. » Il était homme à apprendre la métaphysique à Vacherot. « La philosophie, dit-il, c'est le peuple à la place du bourgeois. »

Son langage vous étonne. Il faut vous y habituer, comme à sa blouse. C'est le langage, c'est l'habit des nouvelles couches. Habituez-vous aussi à ses idées, car il vous faudra les subir. Il compte fermement être ministre après Clémenceau. Il a répondu à un journaliste qui s'en étonnait : « Il est plus facile à un député de devenir ministre qu'à un peintre en bâtiment de devenir député de Paris. »

On a voulu le présenter à Clémenceau : « Non, dit-il, je n'aime pas cela. Comme je suis destiné à le combattre demain, je ne veux pas lui serrer la pince aujourd'hui. »

Il aime mieux Clovis Huges, surtout depuis la potasse : « Nous le mettrons à l'instruction publique », dit-il.

Interrogé sur Brisson : — Un indolent : sur Camille Pelletan : — Un agité ; sur Barodet : — Un bonze.

Il prendrait l'intérieur pour lui. « A moi la police ! » Il n'a pas besoin de ministre des affaires étrangères, « rien de Freycinet », parce que l'avènement du ministère ouvrier mettrait fin aux agitations de l'Europe, apaiserait toutes les haines. Les peuples sont pour nous des frères. !

Malgré cette fraternité, il veut une armée redoutable. Il l'a trouvée. Je n'ose dire en quel endroit. Le projet voté par la dernière Chambre est ridicule. Pourquoi trois ans de service ? Six mois suffisent largement. Ce n'est qu'une école. On rentre chez soi au bout d'un semestre, mais armé, soumis à l'exercice tous les dimanches, en pouvant être rappelé d'un coup de baguette jusqu'à cinquante ans. Pas de citoyen sans un fusil. La nation gardée et protégée par la nation.

Fera-t-il une exception pour les savants, pour les artistes, les prêtres ? « Ce serait les déshonorer. Les exercices militaires loin de leur nuire, leur donneront de la force physique et morale. Le curé fera l'exercice entre la grand'messe et les vêpres. Dans un enterrement religieux, il fera d'abord son bonimont comme curé, et tirera ensuite son coup de fusil sur la tombe comme réserviste. »

Ici l'interlocuteur, qui est un peu bécarre, insinue qu'on pourrait respecter le préjugé des gens d'Eglise — l'Eglise a horreur du sang — en se faisant avec les prêtres de bons infirmiers. « Infirmiers ! dit l'autre, pas du tout. Nous avons des régiments qui nous fournissent, pour les hôpitaux militaires comme pour les hôpitaux et hospices civils, des infirmiers bien disciplinés, bien encadrés et bien commandés. — Qui donc ? — Les femmes. »

Elles feront partie de l'armée de 20 à 50 ans comme les hommes. Infirmiers, brancardiers, pharmaciens, docteurs, tous femmes. Les femmes seront aussi chargées de la confection des vêtements, des services auxiliaires, d'une partie des services de l'intendance. Il y aura des régiments de volontaires pour celles qui voudront faire le coup de feu, mais exclusivement composés de femmes. Aucun mélange. Il est sévère sur l'article des mœurs. Personnellement, il ne va chez Bullier que le lundi.

On lui demande s'il est marié : — *Avec indifférence :* Non ! — S'il se mariera : — Je ne sais pas. — S'il accepte le mariage religieux : — Quand on veut, dit-il. Où est le mal ? — Le divorce ? — Sans doute : le divorce par consentement mutuel, sans aucune formalité ; le divorce en cas de contestation, prononcé par le juge de paix. — Le juge fera-t-il une enquête ? — Il est le maître.

— Disposera-t-il des enfants ? — Il n'y a pas lieu. Tous les enfants sont élevés en commun d'après le plan de Le Pelletier Saint-Fargeau, adopté par Robespierre et loué par Michelet dans son histoire de la Révolution.

— S'il conserve le Concordat ? — C'te bêtise ! — S'il donne la liberté des cultes ? — Pleine et entière à tous les cultes, depuis les catholiques jusqu'aux francs-maçons, à l'unique condition de ne recevoir ni aide, ni subventions, de ne prétendre à aucun privilège, et d'obéir sans barguigner aux lois de l'Etat et aux règlements de police.

On l'a tâté sur la propriété. Il n'est pas communiste comme on aurait pu le craindre. La propriété est transmissible, en ligne directe seulement. En cas d'extinction de la ligne directe, la propriété fait retour à l'Etat. L'impôt est unique, progressif, fondé sur le revenu, et réparti par le comité électoral.

On lui demande ce qu'il pense de la magistrature. Il assure qu'il a étudié cette question profondément. « C'est peut-être la question sur laquelle je suis le plus fort. » Un juge de paix par commune ; un juge criminel et un juge civil par département ; tous élus pour un an par le suffrage universel.

Homme étonnant. Le temps à manqué pour l'interroger plus longuement ; mais sa complaisance est infatigable, sa science inépuisable. Il sait tout. Que faire au Tonkin? Evacuer. En Tunisie? Evacuer. Au Congo? Evacuer. Nous n'avons pas besoin de colonies : la suppression radicale des douanes assure la prospérité de notre commerce.

Il parle avec facilité et bonne humeur, et devient solennel et emphatique, comme tous les gens qui manquent d'instruction première, quand il croit être sur les sommets de la philosophie. Il est nourri de Danton. Il sait par cœur des phrases de ses discours, et les répète comme si elles étaient de lui. Celle-ci par exemple : « Je me suis cantonné dans la forteresse de la raison, et j'en sortirai avec le canon de la vérité pour foudroyer les ennemis de la République. » Il compte bien aussi foudroyer la bourgeoisie. « C'est une sale bête, » dit-il. Il est plein de reconnaissance pour ses électeurs. « J'ai des rapports superbes avec mes électeurs, dit-il. Je devine leurs volontés avant qu'ils aient parlé. Il est beau de représenter une ville comme Paris et de se sentir identifié avec elle. »

Oui, c'est beau.

JULES SIMON.

LES FINANCES DU PAYS

Voici le texte d'une proposition relative à l'établissement d'un bilan des finances du Pays, signée par l'unanimité des membres de la minorité conservatrice de la Chambre.

Messieurs : La Chambre nouvelle a le devoir et nous ne doutons pas qu'elle n'ait le désir de se conformer aux indications du suffrage dont elle est issue.

Le pays a clairement exprimé sa volonté : il demande que ses représentants se consacrent à ses affaires ; il entend, avant tout, que l'ordre soit clairement établi dans les finances publiques, que des économies devenues nécessaires rendent sérieux et sincère l'équilibre du budget, que des comptes simples et complets permettent à tous de juger d'un coup d'œil la situation.

Nous aurons à nommer dans quelques semaines la commission du budget ; sa tâche sera lourde et le choix de ses membres doit être considéré comme un acte capital. Il faut que nous puissions procéder à cette nomination en pleine connaissance de cause ; il faut donc, auparavant, établir avec certitude l'état de nos finances. Avant de juger les remèdes qui nous seront proposés, chacun de nous doit savoir exactement quelle est l'étendue du mal.

La politique financiere du gouvernement a consisté, jusqu'à présent, à disséminer dans des documents divers tous les éléments du passif de la France, à dissimuler le total de nos dettes, en les cachant dans des caisses différentes.

On a vu le rapport général d'une des dernières Commissions du budget composé dans un but exclusivement politique, et là, dans un tableau prétendu sincère de nos dettes, tableau dressé dans le but avoué d'établir aux yeux des électeurs la responsabilité des Gouvernements passés, il n'était fait mention que de la Dette consolidée et les quatre milliards empruntés par le régime actuel en rente 3 0/0 amortissable étaient passés volontairement sous silence.

Ces temps ne doivent plus revenir. Nos finances n'ont déjà que trop souffert de la politique. La France a parlé ; elle veut avant tout la vérité, la vérité tout entière ; vous la lui donnerez.

Pour cela, nous vous demandons de nommer une Commission de vingt-deux membres, chargée de dresser le bilan exact de notre situation financière.

Les membres de cette commission devront appartenir à toutes les fractions de la Chambre ; la commission se réunira le plus tôt possible et formera un tableau unique de toutes nos dettes. A côté de la Dette consolidée, de la Dette amortissable, de la Dette viagère, de la Dette flottante ou sont absorbés les fonds libres des Caisses d'épargne, des capitaux remboursables à divers titres, devront figurer les engagements de toutes sortes contractés par l'Etat, à quelque titre que ce soit.

Nous n'en essayerons pas ici l'énumération, elle ne pourrait être qu'incomplète ; mais les sommes nécessaires pour remplacer les manquants dans nos approvisionnements de réserve de la Guerre et de la Marine et pour remettre en état notre matériel militaire et naval devront être comprises dans ce travail.

Votre commission aura également pour mandat d'établir le chiffre exact de la Dette des départements et des communes. Elle réunira et groupera ainsi dans un seul tableau tous les éléments du passif de la France.

Les ministres, chacun pour son départment, fourniront facilement à la commission tous les éléments de son travail ; mais le pays ne se contenterait pas de la publication de ces documents séparés, il lui faut un résumé général ayant la valeur et l'autorité d'un document parlementaire. L'état de nos finances, aujourd'hui comme il y a un siècle, exige un *compte-rendu* complet.

Il nous importe à tous, au commencement de cette nouvelle législature et dans l'intérêt de notre responsabilité, de bien établir la situation dans laquelle nos prédécesseurs ont laissé les affaires publiques. Quel comptable accepterait de commencer une gestion financiere avant d'avoir fait contradictoirement constater l'état de la caisse qu'il reçoit de son prédécesseur et dont il devient responsable ?

En agissant ainsi, vous inaugurerez, Messieurs, une ère nouvelle dans notre politique financière : vous lui donnerez un caractère impérieusement acclamé par le pays et qui ne doit plus lui manquer désormais : la sincérité.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article 1er. — Il sera nommé dans les bureaux une commission de vingt-deux membre chargée d'établir :

1° Le bilan de la situation financière de la France, comprenant le montant des dettes et engagements de toute nature contractés par l'Etat, les départements et les communes ;

2° La situation des bâtiments de la flotte, du matériel militaire et naval, des magasins et des arsenaux.

Art. 2. — La Commission aura le droit d'exiger des Ministres compétents la production de toutes les pièces et comptes nécessaires à l'exercice de son mandat.

Art. 3. — Son rapport devra être déposé, imprimé et distribué dans les trois premiers mois de l'année 1886.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 12 janvier 1885

Présidence de M. PIERRE BLANC, doyen d'âge.

La séance est ouverte à 2 heures.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le président déclare ouverte la session ordinaire de 1886 et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs les députés, lorsque pour la première fois, j'ai eu l'honneur de présider cette Assemblée, j'ai reçu d'elle un accueil si bienveillant et si flatteur que je manquerais au plus précieux de mes devoirs si je ne m'empressais pas de lui exprimer mes plus vifs remerciements.

» Qu'elle me permette encore aujourd'hui de lui rappeler que ce que le pays veut avant tout, c'est d'abord un gouvernement qui s'identifie avec lui, qui l'administre énergiquement selon ses aspirations, ses mœurs et ses besoins, qui adopte une politique progressive plus agissante que par le passé.

» C'est ensuite, dans le Parlement, une majorité républicaine, qui, par son loyal et ferme concours, assure la stabilité gouvernementale. C'est encore dans toutes les administrations, des fonctionnaires fidèles et dévoués à la République. C'est enfin, dans le parti républicain, la trêve absolue aux divisions, et entre ses fractions la concorde et la conformité d'action.

» Ce sont bien là les conditions indispensables pour la marche en avant que vous avez saluée de tous vos applaudissements. Aujourd'hui, j'ai le ferme espoir que nous touchons à leur accomplissement.

» Tous, ici, nous sommes profondément émus des souffrances qui pèsent sur le travail et les industries nationales ; tout le possible dera être fait pour apporter un prompt remède à cette douloureuse situation, et il n'y a pas, à l'heure actuelle, de préoccupation plus pressante que celle-là, c'est par elle que nous commencerons.

» Un événement considérable et heureux a clos l'année 1885, je veux parler de l'élection présidentielle qui s'est accomplie au Congrès de Versailles. Un éminent homme d'Etat avait dit : « La République sera au plus sage, au plus digne, au plus dévoué. » Cette prévision s'est réalisée le 30 janvier 1879, elle vient de se renouveler le 28 décembre 1885.

» M. Jules Grévy a été élu et réélu Président de la République Française. Saluons dans un hommage respectueux l'illustre citoyen que la Nation a conservé à la première magistrature de l'Etat comme le gardien le plus fidèle de sa Constitution et de ses libertés.

» Saluons dans ce grand honneur le représentant le plus vénéré de la démocratie. Associons-nous aux joies de la France qui, dans cette réélection, voit une nouvelle consécration de la forme du gouvernement à laquelle elle est inséparablement unie.